RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
DE
DIEFFENBACH-AU-VAL
67220

Tél : 03 88 85 62 90
Courriel : mairie@dieffenbach-au-val.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 3 - 2022
circulation interdite

Le Maire de la commune de Dieffenbach-au-Val,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1 à L2213-4 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, huitième partie ;
Vu la demande de l'entreprise MAISONS BOOA en date du 19/04/2022 ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la commodité du passage dans les voies communales ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison du montage d'une maison à ossature bois qui sera réalisé par l'entreprise MAISONS BOOA, les mesures suivantes de circulation dans la RUE DES PRES DE LA CHAPELLE, seront effectives LES LUNDI 9 ET MARDI 10 MAI 2022 de 8h à 18h :

- interdiction de stationner,
- interdiction de circuler.

Article 2 : La signalisation réglementaire, adéquate et en bon état, sera installée aux droit et abords du chantier, et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise Maisons booa.

Article 3 : Ces dispositions prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et seront applicables durant toute la période des travaux.

Article 4 : Copie de cet arrêté à :
- Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein
- Centre d'entretien et d'interventions de Villé - cei.ville@alsace.eu
- Brigade de Gendarmerie de Villé - cob.selestat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Centre de Secours de Villé - arretes.sdis@sdis67.com
- SMICTOM de Scherwiller - collecte@smictom-alsacecentrale.fr
- SDEA de Benfeld - guillaume.memheld@sdea.fr
- Entreprise Maisons booa - cronger@booa.fr.fr
- Publication et affichage en mairie de Dieffenbach-au-Val

Dieffenbach-au-Val, le 22/04/2022

COMMUNE de DIEFFENBACH-au-VAL (Bas-Rhin)

Le Maire,
Bernard SCHMITT